



AVIS DE MOTION

**RÈGLEMENT 336-2022
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE NUMÉRO 07-2004**

Avis de motion est donné par Carmen Fournier, conseillère, voulant que lors d'une séance ultérieure soit présenté un règlement modifiant le règlement de zonage de manière à :

- insérer la définition de lieu d'enfouissement technique (LET) et en interdire l'usage sur l'ensemble du territoire;
- augmenter la hauteur en étage maximale de 2 à 2.5 dans les zones 39 R, 40 R, 42 R, 43 R, 44 R et 45 R (secteur Val-d'Irène);
- prolonger le tracé de la rue des Cèdres ainsi qu'insérer le tracé de la rue des Érables dans le plan de zonage, et ce aux fins de conformité au plan d'urbanisme en cours de modification;
- remplacer la zone 2 Hm par la zone 2 Hb.

DONNÉ À SAINTE-IRÈNE, CE 4 AVRIL 2022

Marie-France Lévesque,
Directrice générale et greffière -trésorière